

# RESTAURANT SCOLAIRE



## 1 - FONCTIONNEMENT

Les enfants du groupe scolaire Alain Decaux, scolarisés à la journée peuvent bénéficier du service "cantine".

Les repas sont réalisés par un traiteur et la gestion du restaurant ainsi que le service, par le personnel municipal.

## 2 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

**L'inscription se fait en mairie ou via le portail "BL-Enfance".**

Le paiement peut s'effectuer soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville
- Par carte Bleue via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

La facture sera transmise à la famille à mois échus.

Les tarifs sont établis avec le Quotient Familial.

## 3 - VIE A LA CANTINE

Les enfants sont pris en charge, dès la sortie des classes, par le personnel chargé de la surveillance qui procède à un appel.

Les enfants se lavent les mains et sont amenés à la salle du restaurant.

**Les enfants portant des appareils dentaires doivent disposer de boîtes pour les ranger pendant le repas.**

Le personnel municipal veillera à ce que les repas soient pris dans une ambiance conviviale et s'assurera que les enfants prennent le temps de goûter à chaque plat et manger sans précipitation.

Les enfants de maternelle sont servis par le personnel communal à table tout en favorisant l'autonomie au fil de l'année.

Les élèves du CP au CM2 sont autonomes grâce au self mis en place.

Le restaurant et la cour de récréation sont des lieux de détente, malgré tout les enfants doivent y respecter des règles de bonnes conduites et de politesse.

### Présences / Absences

**Attention, en cas d'absence, vous devrez le signaler en Mairie (tél : 06.47.39.26.04)**

**Le repas du premier jour d'absence sera facturé**

Seuls les repas ayant été décommandés la veille seront déduits sur présentation d'un justificatif, les autres seront dus.

Pour le bon fonctionnement du service, nous ne pouvons accepter des présences en cantine signalées le jour-même.